



Standard de la race Chèvre des Savoie

I. Caractéristiques physiques

- Gabarit : moyen à grand
- Aspect général : rustique
- Ossature : forte
- Hauteur au garrot : Femelle : 65 à 85 cm et Mâle : 70 à 95 cm
- Poids : Femelle : 55 à 75 kg et Mâle : 70 à 90 kg
- Poil : court et fin
- Oreilles : Mi-longues, fines et pointues, légèrement dressées
- Cornage : droit vers l'arrière, pointes vers l'extérieur

II. Patrons de robe

A. Type « à barrettes »

Présence de barrettes de couleur claire complètes ou non. Le type « à barrette » comprend forcément le bout du nez blanc, pattes blanches, écusson blanc sous la queue et oreilles blanches. Les flancs peuvent être avec ou sans panachures blanches, ces robes sont appelées bicolore ou tricolore selon le nombre de couleurs présentes. A noter que le blanc peut varier du blanc au crème. Parmi ce type on distingue 4 couleurs de robe : noire à barrette (la plus courante), grise à barrette, chocolat à barrette ou encore bicolore ou tricolore à barrette.



1. Bicolore à barrette



2. Bicolore à barrette



3. Noire à barrette



4. Bicolore à barrettes

B. Type « cou clair »

L'avant du corps est clair, de blanc à crème alors que l'arrière du corps est de couleur foncée. Les membres sont de couleur noire. Elles possèdent également deux bandes sombres sur la tête allant des cornes au bout du nez. Contrairement au type à barrette on notera l'absence d'écusson blanc sous la queue.



C. Type « unicolore »

La robe unie de couleur noire, chocolat ou grise. Possibilité de petites taches de couleurs claires. La robe blanche unie est évidemment exclue du standard.



D. Type « pie »

La robe pie se caractérise par l'absence de barrettes sur la tête. Elle peut être tricolore ou bicolore. Les parties colorées peuvent être noires, chocolat, grises ou beiges.





11. Pie



12. Pie

III. Les exclusions

Plusieurs caractéristiques sont formellement exclues du standard :

- Une robe de type chamoisé
- Une robe blanche unie
- Un cornage type Rove ou Provençale, avec cornes torsadées
- Des poils longs uniformément
- Des oreilles courtes ou pendantes

D'autres défauts moins importants sont parfois constatés sans être rédhibitoires pour autant. Dans ces cas-là, la chèvre sera inscrite dans la section secondaire de la race Chèvre de Savoie (si filiation pure Savoie attestée). Il ne sera pas souhaitable d'élever sur ces femelles-là et surtout d'éviter à tout prix de garder des boucs issus de ces chèvres.

- Présence d'une crête sur le dos et/ou d'une jupe de poils longs sur les cuisses
- Une robe de couleur majoritairement marron, qu'elle soit avec ou sans barrette.
- Une robe cou clair possédant les membres blancs et un écusson blanc sous la queue



12. Crête et jupe de poils longs



14. Cou clair section secondaire car écusson blanc sous la queue et membres blancs



13. Robe tricolore à barrette majoritairement marron

IV. Les différentes sections

A. La section principale : les types recherchés

La base de sélection de la race est composée de tous les standards définis ci-dessus mais l'objectif de sélection reste bien, à terme, de tendre vers des animaux de la section principale. Les boucs utilisés pour la reproduction doivent être issus de la section principale.

- Type à barrette : tous les types sont recherchés sauf le type barrette avec une robe à dominante marron.
- Cou clair de type originelle (voire définition ci-dessus), tous les autres types cou clair sont dans la section secondaire.
- Pie bicolore et pie tricolore.

B. La section secondaire

A la création des standards en 2019 la section secondaire compte un nombre d'animaux important. L'objectif de l'ASCS est d'arriver à terme une majorité d'animaux en section principale. Le réservoir génétique comprend la population des deux sections mais le travail progressif et collectif doit permettre à la section principale de devenir majoritaire. C'est pour cette raison qu'il est important d'utiliser des boucs issus de la section principale.